

Comité de l'eau et de la biodiversité du 25 février 2019

Plan biodiversité



Photo : T. Degen/Terra



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Plan biodiversité

Quelques généralités

- **6 axes thématiques**

Axe 1 - Reconquérir la biodiversité dans les territoires (= freiner l'artificialisation des espaces naturels et agricoles et à reconquérir des espaces de biodiversité)

Axe 2 - Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité (= réconcilier développement économique et préservation de la biodiversité)

Axe 3 : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes (= renforcer l'action sur les écosystèmes les plus menacés)

Axe 4 : Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité (la France souhaite assumer un leadership mondial sur les questions de biodiversité)

Axe 5 : Connaître, éduquer, former (pour mieux mobiliser tous les acteurs et tous les citoyens)

Axe 6 : Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité (= mieux mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs pour une mise en œuvre plus efficiente des politiques de biodiversité)

24 Objectifs

- **90 actions pour la biodiversité déclinées en 154 sous-actions**
- **600 millions d'euros sur 4 ans**



Plan biodiversité

24 Objectifs

Axe 1 - Reconquérir la biodiversité dans les territoires

Obj 1.1 - Développer la nature en ville et offrir à chaque citoyen un accès à la nature (actions 1-2)

Obj 1.2 - Déployer les solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients (actions 3-5)

Obj 1.3 - Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'Obj de zéro artificialisation nette (actions 6-13)

Axe 2 - Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité

Obj 2.1 - Mettre fin aux pollutions plastiques (zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025.) (actions 14-20)

Obj 2.2 - Faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité, accélérer la transition agroécologique (21-24)

Obj 2.3 - Réduire les pollutions lumineuses (25-26)

Obj 2.4 - Renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques de santé humaine, animale et végétale (27-29)

Obj 2.5 - Mobiliser les entreprises (30-34)

Axe 3 : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes

Obj 3.1 - Créer de nouvelles aires protégées et conforter le réseau écologique dans les territoires (35-40)

Obj 3.2 - Protéger les espèces en danger et lutter contre les espèces invasives (41-47)

Obj 3.3 - Agir pour la préservation de la biodiversité des sols (48-51)

Obj 3.4 - Promouvoir la diversité génétique (52-53)



Plan biodiversité

24 Objectifs

Axe 4 : Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité

Obj 4.1 - Porter à l'international un nouveau cadre ambitieux pour la biodiversité (54-55)

Obj 4.2 - Inscrire la biodiversité comme une priorité de l'agenda européen (56-58)

Obj 4.3 - Lutter contre le trafic des espèces sauvages et protéger leurs milieux (59-63)

Obj 4.4 - Agir pour la préservation des océans(64-67)

Obj 4.5 - Prendre en compte la biodiversité dans l'élaboration et la mise en œuvre des accords commerciaux (68-69)

Axe 5 : Connaître, éduquer, former

Obj 5.1 - Développer la recherche et la connaissance sur la biodiversité (70-74)

Obj 5.2 - Investir dans l'éducation et la formation (75-77)

Obj 5.3 - Mobiliser l'ensemble des acteurs à agir (78-81)

Axe 6 : Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité

Obj 6.1 - Consolider le droit de l'environnement (82-84)

Obj 6.2 - Financer la biodiversité et les espaces naturels (85-86)

Obj 6.3 - Réformer les aides publiques dommageables à la biodiversité (87)

Obj 6.4 - Renforcer les moyens et l'efficacité de l'action (88-90)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Plan biodiversité et outre-mer

- La richesse en biodiversité majoritairement localisée en outre-mer fait que ces territoires sont spécifiquement concernés par la majorité des mesures
- La rédaction conjointe avec le livre bleu, bilan des Assises des outre-mer, renforce les actions par une volonté commune avec la Ministère des outre-mer
- Dispositif général de **suivi et d'évaluation** et outils en cours de mise en place :
 - *Référencement croisé du plan biodiversité et du livre bleu outre-mer*
 - *Identification des contributions éventuelles de chaque territoire ultramarin aux sous-actions*
- Dans le cadre du **livre bleu outre-mer**, mise en place avec le MOM d'un suivi spécifique de mesures phares :
 - *Aires éducatives*
 - *Atlas de la biodiversité*
 - *Préservation des récifs coralliens*
 - *Mobilisation de l'AFB en outre-mer (démarches partenariales et service "valorisation économique de la biodiversité" en Guyane)*

Plan biodiversité et outre-mer

Quelques exemples d'actions spécifiques

- 2 nouvelles réserves naturelles nationales en outre-mer (action 35)

972 : 2019 projet extension maritime baie du trésor RNN de la Caravelle

- Protection en mer de 100 % des récifs coralliens français à horizon 2025, avec un objectif intermédiaire de 75 % en 2021 (37)

972 : parc naturel marin de Martinique créé

- d'ici 2020 des plans nationaux d'actions espèces ou habitats pour les espèces les plus en danger, en particulier en outre-mer) (42)

972 : PNA Iguane des petites Antilles validée 2018, PNA tortues marines validation 2019, projet PNA chiroptères antilles

- Couverture par des atlas de la biodiversité communal (ABC) de l'ensemble des outre-mer (73)

972 : pas d'ABC à ce jour

- Partenariat EN / MTES (75), sous action en lien avec MOM et AFB mettre en place aires marines éducatives

972 : 2 aires aux Anses d'Arlet et au Carbet

Plan biodiversité et outre-mer

1000 collectivités locales « territoires engagés pour la nature » (3)

972 : CTM a validé son engagement TEN, démarche à engager auprès des communes et EPCI

- Interdiction (2020) de plantes invasives dans les aménagements publics (45)

972 : guide des essences autochtones publié (DEAL), communication vers pépiniéristes, paysagistes, maîtres d'ouvrage démarrée

- Zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025... suppression 12 produits plastiques à usage unique (14), recyclage (15), déploiement d'ici 2020 des consignes dans tous les territoires ultramarins français volontaires (16)

Et aussi.....

- *Renforcer les actions de préservation et restauration des zones humides* (5)
- *Obligation pour les collectivités de lutter contre l'étalement urbain* (8), « zero artificilisation nette » (10)

.....